



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Date de mise à jour : 18 octobre 2024

INTITULE DE LA MISSION : Professeur référent culture territorial – territoire : Val d'Oise ouest	CATEGORIE : Professeur du 2 nd degré (public uniquement). Poste ouvert aux contractuel(le)s : NON
INTITULE DU RECRUTEUR : rectorat de l'académie de Versailles	ORGANISME DE RATTACHEMENT : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
DOMAINE FONCTIONNEL :	EMPLOI TYPE* : * REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
DATE DE DISPONIBILITE : rentrée scolaire 2024	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : rectorat de l'académie de Versailles
DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR : L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près d'1 200 000 élèves, l'académie de Versailles accueille et gère plus de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).	

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Activités du service :

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) a une fonction de conseil, de proposition, d'impulsion, d'accompagnement et de suivi pour l'ensemble des domaines, démarches et activités situées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Animée par la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère de la rectrice, la DAAC met en œuvre les procédures relatives aux projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) des collèges et des lycées, accompagne les équipes pédagogiques et leurs partenaires artistiques, scientifiques et culturels, conçoit et organise les actions de formation des professeurs dans les différents domaines de l'EAC, assure, avec les IA-IPR concernés, le suivi des enseignements artistiques. Elle travaille en étroite liaison avec les services académiques (DSDEN, corps d'inspection pédagogique, EAFC, DAVL, DAF, DOS...) et avec la Direction régionale des affaires culturelles (ministère de la culture) et les collectivités territoriales.

Sous l'autorité fonctionnelle de la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, le/la, a pour mission du professeur référent culture d'appui de :

1. Favoriser la mise en œuvre de la politique académique dans le champ de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle d'un territoire éducatif ;
2. Contribuer à l'organisation du plan de formation des professeurs référents culture et à l'animation du réseau des professeurs référents culture ;
3. Favoriser la formation du réseau des élèves ambassadeurs culture en proposant des actions territoriales et accompagner le suivi des actions à leur initiative ;
4. Accompagner l'utilisation d'ADAGE, le recensement et la diffusion de l'ensemble des ressources et outils en matière d'éducation artistique et culturelle sur les différents supports dédiés (pass culture ; site académique ; revue daac'tualité ; Open Agenda ; padlets...);
5. Accompagner l'utilisation de la dotation collective pass culture.

Conduite en lien avec la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), et en particulier avec la coordonnatrice académique des professeurs référents culture et le coordonnateur académique des élèves ambassadeurs culture, la mission de professeur référent culture d'appui donne lieu à une retribution en IMP. Le professeur référent culture d'appui adressera en fin d'année scolaire un rapport d'activités comportant des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs à la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

SPECIFICITES DU POSTE

Conditions particulières d'exercice : L'enseignant s'assurera, auprès de son chef d'établissement, d'être disponible la journée du lundi tout ou en partie pour la mission (avec une préférence pour une disponibilité le lundi matin - a minima) : *en distanciel trois lundis par mois et en présentiel un lundi par mois à Versailles dans les bureaux de la DAAC.*

Encadrement : non

Conduite de projet : oui

Poste logé : non

Type de logement : Non applicable

Contraintes : Mobilisation occasionnelle pour des journées de formations, déplacements en Ile-de-France, en soirée ou sur le temps des vacances scolaires.

Autre : Mission complémentaire à un poste titulaire d'enseignant 2nd degré (public uniquement) et à la mission de professeur référent culture. Rémunération en IMP – 4 au total.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES

Savoirs :

- Connaissance de l'éducation artistique et culturelle, de ses enjeux politiques et de son réseau à l'échelle académique.
- Maîtrise des dispositifs d'EAC et des outils (ADAGE, pass culture, open agenda)
- Connaissance des structures culturelles du territoire et des dispositifs d'EAC en partenariat
- Connaissance des enjeux et de l'usage du pass culture.

Savoir-faire :

- Capacité à l'expertise d'un contexte, d'une situation, d'un projet dans le cadre de l'EAC ;
- Aptitude à rendre compte de manière synthétique et à conseiller l'autorité hiérarchique ;
- Capacité d'organisation et de méthode, une maîtrise de la bureautique (Excel, Word, PowerPoint...), des usages internet et d'outils en ligne ainsi qu'une adaptation à l'administration d'applications académiques (ADAGE...) ;

Savoir-être :

- Une aptitude au travail en équipe et à la communication.

PERSONNES A CONTACTER : adresser un courriel de candidature (avec CV et lettre de motivation circonstanciée pour les professeurs n'ayant pas l'attestation de compétences professionnelles en EAC) à l'attention de :

- Madame la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,
Courriel : ce.daac@ac-versailles.fr
- Madame la coordonnatrice académique des professeurs référents culture
Courriel : daac.coordination-prct-prc@ac-versailles.fr
- Monsieur le coordonnateur académique des élèves ambassadeurs culture
Courriel : eleves.culture@ac-versailles.fr

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien (environ 20 min) à la DAAC.